



prix nobilis

L'EXCELLENCE EN HABITATION

Règlement

Mise à jour – 29 avril 2021

Règlement Prix Nobilis

Règles et engagement

1. Seules les entreprises membres de l'APCHQ – région de Québec peuvent participer aux Prix Nobilis.
2. L'entreprise doit avoir son siège social ou une place d'affaires sur le territoire de l'APCHQ – région de Québec.
3. L'entreprise doit détenir une ou des licence(s) appropriée(s) auprès de la Régie du bâtiment dans la ou les catégorie(s) correspondant aux exigences requises par la Loi, pour réaliser le ou les projet(s) inscrit(s) aux Prix Nobilis.
4. L'entreprise ne doit pas compter parmi ses actionnaires et/ou dirigeants :
 - Un membre du comité Prix Nobilis ou du jury Prix Nobilis;
 - Le président de l'APCHQ – région de Québec;
 - Quelqu'un en situation d'insolvabilité ou ayant déclaré faillite dans l'année précédant la date de remise du formulaire d'inscription.
5. L'entreprise (ou ses administrateurs et/ou dirigeants) ne peut avoir omis de se conformer à un jugement et/ou à une entente impliquant l'APCHQ provinciale, ses associations affiliées ou encore La Garantie de construction résidentielle (GCR), La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ inc. ou autres garanties de l'APCHQ.
6. Chaque entreprise participante doit être accréditée auprès de la Garantie de construction résidentielle (GCR) et avoir enregistré le bâtiment ou l'unité présentée, le cas échéant.
7. Chaque entreprise doit prendre connaissance des « **Termes et conditions** » avant de commencer son inscription.
8. Chaque participant doit acquitter des frais d'inscription de **125 \$ (+ taxes) par projet déposé, et ce, à partir du 2^e projet (inscription gratuite pour le 1^{er} projet)**.
En cas de catégorie fermée, de projet rejeté pour dossier incomplet ou d'annulation des Prix Nobilis, les frais d'inscription seront remboursés.
9. Le participant doit s'assurer de fournir des images libres de droits et de qualité professionnelle aux dimensions exigées.
10. Le participant doit rendre possible la visite des projets présélectionnés au cours des semaines identifiées par l'APCHQ.
11. Les participants doivent être présents ou être représentés lors du dévoilement des finalistes à la date convenue par l'APCHQ.
12. Les finalistes doivent être présents ou être représentés, lors du Gala des Prix Nobilis (puisque les lauréats et finalistes des Prix Nobilis reçoivent leurs prix (trophées) à cette soirée.
13. Les participants s'engagent à respecter la règle portant sur l'utilisation promotionnelle des distinctions liées aux Prix Nobilis, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, tel que décrit dans la lettre d'éthique envoyée après le dévoilement des finalistes.
14. **COVID-19** – Le processus d'analyse des candidatures sera adapté, incluant les visites, selon les mesures sanitaires en vigueur.
15. **COVID-19** – En temps et lieu, les Prix Nobilis pourraient se voir modifiés ou annulés si les mesures sanitaires en vigueur de la santé publique contrevenaient au bon déroulement du processus de sélection ou si ce dernier pouvait nuire à la santé des participants/propriétaires. En acceptant de déposer sa candidature aux Prix Nobilis, tout participant renonce à tout recours à cet égard.

Les règles relatives aux projets déposés

16. Tous les projets déposés doivent avoir été parachevés dans la période **du 13 août 2019 au 31 décembre 2020 inclusivement**.
17. Tous les projets déposés doivent être situés sur le territoire de l'APCHQ – région de Québec, tel que démontré sur la [carte](#) (page 4).
18. Pour chaque projet présenté, le participant doit déposer un **dossier complet**, au plus tard à la date limite indiquée au point 20. **Tout formulaire d'inscription incomplet ou non accompagné des documents requis pourra être rejeté, sans préavis**. Il est de la responsabilité de l'entreprise de :
 - Fournir des fichiers .pdf pour les plans et des photos sans aucune mention d'entreprise, d'architecte, de designer et de client;
 - Créer un texte descriptif du projet sans mentionner le nom de l'entreprise, de l'architecte, du designer ou du client;
 - Fournir des photos de bonne qualité d'au moins 1 Mo pour un maximum de 3 Mo (les perspectives ne sont pas acceptées).
19. Un candidat ne peut soumettre plus de cinq (5) projets aux Prix Nobilis.
20. Un participant ne peut soumettre plus d'un (1) projet dans une même catégorie. Lorsqu'il y a des sous-catégories, le participant ne peut soumettre plus d'un (1) projet par sous-catégorie. Malgré ce qui précède, un participant peut soumettre jusqu'à deux (2) projets par sous-catégorie dans « Bâtiment commercial ».
21. Avant de présenter un projet, le participant doit demander l'autorisation à son client et l'informer qu'une visite sera effectuée si le projet est présélectionné.
22. Le dossier de mise en candidature complet doit être soumis via le site web prévu à cet effet, **au plus tard le lundi 21 juin 2021, 16 heures**.
23. Une habitation neuve multifamiliale faisant partie d'un projet d'ensemble ne peut être présentée qu'une seule fois aux Prix Nobilis, peu importe le nombre de phases que comporte le projet.
24. Une habitation neuve unifamiliale peut comporter un logement accessoire qui serait exclu du montant total du projet et de la visite.
25. Un participant ne peut présenter le même projet dans deux catégories différentes.
26. Les projets déposés dans la catégorie Unité d'habitation neuve multifamiliale (jumelée ou en rangée) doivent être réalisés à l'horizontale.
27. Les travaux réalisés par l'entrepreneur doivent correspondre au minimum à 80 % de la valeur globale du projet.
28. **Un projet peut être rejeté, à tout moment du processus, s'il comporte une non-conformité apparente aux lois, codes et règlements en vigueur et ce, à l'entière discrétion de l'APCHQ – région de Québec, lorsque cette non-conformité a trait à un impératif de sécurité des occupants.**

Le jury et le comité Prix Nobilis

29. Tous les dossiers soumis sont évalués par un jury impartial composé de professionnels de l'industrie de la construction.
30. Les membres du jury sont chargés d'évaluer les projets selon une grille d'évaluation spécifique à chaque catégorie.
31. Avec l'accord du comité Prix Nobilis, le jury peut :
 - Changer un projet de catégorie s'il le juge nécessaire;
 - Modifier les tranches de prix des catégories ou en créer de nouvelles;
 - Fermer une catégorie si le nombre de candidatures n'est pas de cinq (5) au minimum ou pour tous autres motifs raisonnables;
 - Choisir de ne pas nommer trois (3) finalistes dans une catégorie;
 - Accorder exceptionnellement une "Mention du jury" (maximum 1 par catégorie);
 - S'enquérir auprès des clients, à l'égard de leur degré de satisfaction, au sujet du projet mis en candidature;
 - Exiger une ventilation détaillée des coûts de construction et toutes informations jugées nécessaires.
32. Les Prix Nobilis sont sous la surveillance de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
33. À l'exception de la date limite d'inscription, les dates pourront être modifiées, si nécessaire.

Liste des catégories

- Habitation neuve unifamiliale
- Unité d'habitation neuve jumelée ou en rangée
- Bâtiment multifamilial (neuf ou rénové)
- Cuisine (neuve ou rénovée)
- Rénovation intérieure
- Rénovation et/ou agrandissement résidentiel
- Bâtiment commercial (neuf ou rénové)

Chaque année, des tranches de prix ou des sous-catégories viennent subdiviser ces catégories mères.

En toutes circonstances, et malgré le Règlement présenté ici, le conseil d'administration de l'APCHQ – région de Québec, par la voie de son comité Prix Nobilis et sur recommandation des membres du jury, peut, de façon discrétionnaire et quelle que soit la raison, refuser ou exclure un dossier de candidature présenté aux Prix Nobilis. Dans le cas d'une exclusion, il pourrait être possible de présenter le projet lors de l'édition suivante avec l'approbation du comité Prix Nobilis (le tout, dans le respect du nombre maximal de dossiers de candidature pouvant être présentés par une entreprise et de toutes les règles applicables). Notons également que toute problématique particulière sera soumise au comité Prix Nobilis, qui fera ses recommandations au conseil d'administration qui verra à la trancher.

Foire aux questions

Quels sont les critères d'évaluation des projets?

R : La qualité de la construction, la qualité de la conception, les particularités du projet et les contraintes techniques ainsi que le rapport qualité/prix. Pour connaître l'importance de chaque critère, consultez les grilles d'évaluation spécifiques à chaque catégorie.

Qui sont les jurés?

Des professionnels dans le secteur de la construction et de la rénovation résidentielles et commerciales.

Pourquoi 3 jurys?

Considérant la très grande diversité des projets présentés, chacun des 3 jurys met gracieusement à contribution ses connaissances en jugeant les catégories qui sont propres à son champ d'expertise.

Et si un juré a travaillé sur un des projets présentés?

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le juré qui voit un de ses projets présentés aux Prix Nobilis doit se retirer entièrement pour le jugement de ce dernier.

Qu'arrive-t-il lorsqu'une catégorie est modifiée, fermée ou qu'une nouvelle catégorie est créée?

Les candidats reçoivent un avis par courriel les informant du changement. Dans le cas d'une fermeture de catégorie, les candidats sont invités à soumettre, s'ils le souhaitent, leur candidature dans une autre catégorie, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

Pourquoi les catégories changent-elles chaque année?

Les tranches de prix de chaque catégorie sont revues chaque année, afin de s'assurer que des projets comparables sont en compétition.

Quand crée-t-on une nouvelle catégorie?

Lorsqu'une catégorie reçoit un très grand nombre de candidatures, elle peut être subdivisée. Cela permet notamment de récompenser plus de projets.

Qu'est-ce qu'une « Mention du jury »?

Il s'agit d'une façon de souligner un projet remarquable qui n'a pu être récompensé à titre de finaliste ou lauréat, mais qui aurait pu l'être si la catégorie avait été ouverte. La remise de cette dernière n'est pas obligatoire.

Puis-je présenter un projet aux Prix Nobilis?

Cette distinction est accessible aux projets réalisés sur le territoire de l'APCHQ – région de Québec, par des membres de l'Association. Bien que nous soyons conscients qu'un projet de qualité est souvent le fruit du travail de plusieurs collaborateurs, les Prix Nobilis ont été créés pour récompenser le travail de l'entrepreneur.

Quel est l'engagement du client (propriétaire du projet)?

Le client, propriétaire d'un projet présenté aux Prix Nobilis par un entrepreneur membre, accepte que ce dernier soit visité par le jury s'il est présélectionné (le moment de la visite est à la discrétion des organisateurs des Prix Nobilis). Le client accepte également que des photos/vidéos du projet soient prises/captées et diffusées. Note : l'adresse du projet et le nom du propriétaire sont confidentiels et ne seront pas diffusés publiquement par les organisateurs.

Le territoire de l'APCHQ – région de Québec est en bleu. Vos projets doivent être situés sur celui-ci.

